N° 52

FRC 21083

Case FRC 17534

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR DOCHE-DELISLE,

REPRÉSENTANT DU PEUPLE,

Sur le départ des conscrits du département de la Charente.

Séance du 11 frimaire an 7.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

Vous parler des conscrits, vous instruire de leur ardeur à répondre à l'appel de la patrie, c'est vous procurer la plus douce des jouissances.

Chaque jour vous suspendez pour un instant vos tra-

THE NEWBERRY LIBRARY

vaux législatifs, et vos regards paternels se portent sur cette intéressante jeunesse qui en ce moment, sur tous les points de la République, est en marche pour se rendre aux armées.

Je viens vous entretenir aujourd'hui de ceux de la Charente, de ce département dont la jeunesse s'est souvent levée en masse, soit pour résister aux rebelles des départemens insurgés, soit pour voler à la frontière ; de ce département qui a créé de nombreux bataillons, et qui se glorifie d'avoir fourni plus de cinquante mille défenseurs à la République.

Représentans du peuple, le départ des conscrits dans ce département rappelle aux Charentais le sublime dévouement, l'ardeur et l'enthousiasme de leurs volontaires, s'organisant en bataillons dès l'aurore de la révolution et à la voix de la patrie en danger.

Malgré la rigueur de la saison et la difficulté des chemins, c'est au chant de *la Marseillaise*, et aux cris de *vive la République*, que nos conscrits partent et volent aux armées.

Chaque jour voit partir un détachement, et le commissaire du Directoire, dont le zèle et le républicanisme sont connus, nous assure qu'il n'y aura pas d'interruption jusqu'à ce que le départ de tous soit effectué.

Enfin, citoyens représentans, le département de la Charente, dont la population n'est que de trois cent dix-neuf mille quatre cent vingt-sept, suivant le tableau de population dressé pour l'an 7 par l'archiviste de la République, fournira plus de deux mille conscrits ; ce qui excède de beaucoup son contingent dans les deux cent mille hommes dont vous avez ordonné la levée.

N'en doutez pas, représentans du peuple, les conscrits de ce département.... que dis-je?..., les conscrits de tous les départemens seront autant de héros..... Que les ennemis de la République tremblent, en calculant

nos ressources, en jetant les yeux sur le nombre de braves qu'une seule année a produit, en voyant l'ardeur et le courage de la jeunesse française !

Si les puissances coalisées sont toujours frappées d'aveuglement, si elles ne voient pas qu'un cabinet perfide les fait servir au soutien de sa domination et les sacrifie à son orgueilleuse ambition, si elles s'obstinent à refuser la paix que des vainqueurs généreux daignent leur offrir, si elles nous forcent à la guerre, nous n'avons qu'un mot à dire....., leurs trônes, déjà chancelans, sont anéantis, et de nouvelles républiques nous environnent!

Partez, jeunes guerriers, vos aînés vous attendent; leur expérience vous guidera; ils connoissent le chemin de la victoire, ils vous y conduiront.

Soit que vous soyez forcés de prendre les armes, soit que votre seule présence en impose à l'ennemi, vous reviendrez couverts de gloire, vous aurez contribué à la paix générale et à consolider la liberté. La France sera heureuse et tranquille, vous l'aurez délivrée de cette foule de brigands et d'assassins qui la désolent dans l'intérieur, et son bonheur sera votre ouvrage.

Citoyens représentans, je demande l'insertion au procès-verbal, et qu'il y soit fait mention honorable des conscrits du département de la Charente.

Nota. *Le Conseil a ordonné la mention honorable, ainsi que l'impression du discours.*

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Frimaire an 7.